

Jouez et gagnez un weekend en Opel Crossland avec Opel Rent et des remises sur vos locations Opel Rent



RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT

Article 1 : La Société Organisatrice

La société GENERAL MOTORS France, Société par Actions Simplifiée au capital de 12 939 625 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro B 342 439 320, et dont le siège social est situé 1 à 9 avenue du Marais, 95101 Argenteuil, organise du 16/06/2017 au 31/08/2017 un jeu gratuit et sans obligation d'achat appelé « Grattez et tentez de gagner un weekend en Opel Crossland X avec Opel RENT », dans les conditions définies par le présent règlement.

Article 2 : La Participation

La participation au présent jeu est gratuite et sans obligation d'achat et pourra être réalisée uniquement dans les agences locales Opel Rent participant à l'opération. Il est ouvert aux personnes physiques ayant plus de 21 ans et bénéficiant d'un permis de conduire valide depuis plus d'un an, à l'exception du personnel de la société organisatrice, de sa famille, ainsi que de ceux qui ont participé de près ou de loin à la conception du jeu. En cas de doute sur un gagnant, la société organisatrice se réserve le droit de vérifier que celui-ci répond bien aux conditions stipulées ci-dessus. Il ne peut y avoir qu'une participation par foyer (même nom, même prénom, même date de naissance, même adresse).

Article 3 : Les conditions de participation

Les participants conformément à l'article 2 du présent règlement, auront à leur disposition des cartes à gratter auprès des agences locales Opel RENT citées en article 1. Ils devront gratter pour connaître leur gain.

Article 4 : La détermination des gagnants

Le gagnant sera informé directement du gain après grattage et lecture.

Article 5 : Les Gains

Sont mis en jeu par agence :

- 80 remises de 15 % à valoir sur une location dans l'agence où le gain a été gagné, remise limitée à 2 jours de location - 500 kilomètres inclus.
- 15 remises de 25 % à valoir sur une location dans l'agence où le gain a été gagné, remise limitée à 2 jours de location - 500 kilomètres inclus.
- 4 remises de 30 % à valoir sur une location dans l'agence où le gain a été gagné, remise limitée à 2 jours de location - 500 kilomètres inclus.
- 1 forfait weekend à valoir sur une location dans l'agence où le gain a été gagné.

Hors promotion et opération spéciale en cours et hors pack RPF, ZEN, Jeune ou PPH et dans le respect des règles de procédure de location de l'agence Opel Rent où le gain a été gagné.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots sous une autre forme que celle prévue au présent règlement et ne fera l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou contre-valeur que ce soit. Le lot n'est ni modifiable, ni cessible, ni échangeable, ni remboursable.

Article 6 : La distribution des lots

Les gagnants sont informés en grattant la carte de jeu du gain gagné, les gains ne peuvent être utilisés que dans l'agence où a été retirée la carte à gratter. Date de validité des gains au 31 décembre 2017.

Article 7 : Règlement

Le règlement de jeu est à disposition dans les agences participantes à l'opération. Il pourra être adressé à tout participant par courrier sur simple demande adressée à Opel Rent - « Grattez et tentez de gagner un weekend en Opel Crossland X avec Opel RENT » - 1 à 9 avenue du Marais - 95101 Argenteuil. Les frais postaux pourront être remboursés au tarif lent en vigueur, à la personne qui en fait la demande en adressant un RIB.

Acceptation du règlement : La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans condition ni réserve.

Contestation : Toute contestation ou réclamation relative au jeu devra être adressée par écrit à l'adresse du jeu, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

Article 8 : La responsabilité

Toute participation au présent jeu implique une acceptation pure et simple du présent règlement.

La Société Organisatrice est déchargée de toute responsabilité en cas de force majeure empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue si elle devait en cas d'événements indépendants de sa volonté, annuler, écourter, proroger, reporter ou modifier les conditions et dates du présent jeu. Ainsi, toute modification fera l'objet d'un nouveau dépôt.

Les gagnants autorisent également la Société Organisatrice à diffuser en France, dans le cadre de la présente opération, leurs noms et coordonnées, pour le compte de celle-ci, pendant un délai de 12 mois et sur tous supports. La diffusion du nom et des coordonnées des gagnants de ce jeu dans les conditions susvisées n'ouvre droit à aucune contrepartie financière à leur profit, que celui de la remise de leur lot. Toutes difficultés nées à l'occasion du présent jeu seront tranchées par la société GENERAL MOTORS France.

Article 9 : Publicités, Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/1978. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les participants à ce jeu bénéficient auprès de la Société Organisatrice, seule destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression des informations recueillies sur le formulaire du jeu et les concernant. La société GENERAL MOTORS France pourra le cas échéant contacter les participants pour les tenir informés des événements qu'elle organise, sauf opposition de leur part à l'adresse suivante : Opel RENT - « Grattez et tentez de gagner un weekend en Opel Crossland X avec Opel RENT » - 1 à 9 avenue du Marais - 95101 Argenteuil.

